

Acide isobutyrique  
10290

Version / révision 3.03  
Remplace la version 3.02\*\*\*

Date de révision 31-janv.-2019  
Date d'émission 31-janv.-2019

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance  
ou de la préparation

**Acide isobutyrique**

No.-CAS 79-31-2  
N°CE 201-195-7  
Numéro d'enregistrement  
(REACH) 01-2119488973-18\*\*\*

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermediate under non-strictly controlled conditions  
Distribution de substance\*\*\*  
Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la  
société/entreprise **OXEA GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: psq@oxea-chemicals.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7\*\*\*  
Nationale téléphone en cas  
d'urgence Tox Info Suisse  
145  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Liquide inflammable Catégorie 3, H226\*\*\*  
Toxicité aiguë par voie orale Catégorie 4, H302\*\*\*  
Toxicité aiguë par pénétration cutanée Catégorie 3, H311\*\*\*  
Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1B, H314\*\*\*  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1, H318\*\*\*

Acide isobutyrique  
10290

Version / révision 3.03

## Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.\*\*\*

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).\*\*\*

### Symboles de danger



### Mot d'avertissement

### Danger

### Déclarations de risque

H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H311: Toxique par contact cutané.  
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Consignes de sécurité

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air  
Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation, ingestion et à travers la peau

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

\*\*\*

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Acide isobutyrique	79-31-2	01-2119488973-18**	Flam. Liq. 3; H226	> 99,5

Acide isobutyrique  
10290

Version / révision 3.03

		*	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	
--	--	---	---	--

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.\*\*\*

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes principaux

Toux, douleur abdominale, vomissements, Respiration coupée, Évanouissement, gêne.

#### Risque particulier

irritation pulmonaire, Oedème pulmonaire, Perforation d'estomac.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, effectuer un lavage d'estomac et rééquilibrer l'acidose.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Acide isobutyrique**  
**10290**

Version / révision 3.03

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:  
monoxyde de carbone (CO)  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

### Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. L'écoulement d'eau et le nuage de vapeur peuvent être corrosifs. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.\*\*\*

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

**Acide isobutyrique**  
**10290**

Version / révision 3.03

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

### Produits incompatibles

bases  
amines  
oxydants forts

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre est relier les conteneurs lors de transvasements. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.\*\*\*

### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à des températures comprises entre -18 et 38 °C (0 et 100 °F).

### Matière appropriée

acier inoxydable, Polyéthylène

### Matière non-appropriée

fer

### Classe de température

T1

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermediate under non-strictly controlled conditions  
Distribution de substance\*\*\*

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

#### Suisse limites d'exposition

Pas de limites d'exposition établies.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acide isobutyrique  
10290

Version / révision 3.03

## DNEL & PNEC

### Acide isobutyrique, CAS: 79-31-2 Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	184 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié***
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)***
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	Danger important (pas de valeur limite dérivée)***
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	3,75 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)***
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)***
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger important (pas de valeur limite dérivée)***
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger important (pas de valeur limite dérivée)***

### Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	92 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié***
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)***
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	Danger important (pas de valeur limite dérivée)***
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	1,88 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)***
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)***
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)***
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	1,88 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	pas de danger identifié***
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger important (pas de valeur limite dérivée)***

### Environnement

PNEC eau - eau douce	0,0451 mg/l
PNEC eau - eau salée	0,0045 mg/l
PNEC eau - dégagement temporaire	0,451 mg/l
PNEC STP	19 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	0,364 mg/kg
PNEC sédiments - eau salée	0,0363 mg/kg
PNEC Air	pas de danger identifié***
PNEC sols	0,0462 mg/kg
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de bioaccumulation***

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Acide isobutyrique**  
**10290**

Version / révision 3.03

## Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.\*\*\*

## Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

## Équipement de protection individuelle

### Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

### Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc butyle
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 6
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,7 mm
<b>Temps de pénétration</b>	env 480 min

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc nitrile
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 6
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,55 mm
<b>Temps de pénétration</b>	> 480 min

### Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

### Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Utiliser le produit seulement dans un système fermé. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.\*\*\*

Acide isobutyrique  
10290

Version / révision 3.03

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	liquide					
<b>Couleur</b>	incolore					
<b>Odeur</b>	piquante					
<b>Seuil olfactif</b>	8,1 ppm					
<b>pH</b>	2,3 (50 % dans l'eau @ 25 °C (77 °F))					
<b>Point/intervalle de fusion</b>	-64 °C (Point d'écoulement)					
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	156 °C					
<b>Point d'éclair</b>	56 - 62 °C					
<b>Méthode</b>	ISO 2719					
<b>Vitesse d'évaporation</b>	donnée non disponible					
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas un liquide					
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	1,6 Vol %					
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	7,3 Vol %					
<b>Pression de vapeur</b>	***					
	Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
	2	0,2	0,002	20	68	DIN EN 13016-2***
	13	1,3	0,013	50	122	DIN EN 13016-2***
<b>Densité de vapeur</b>	3,0 (Air=1) @20 °C (68 °F)					
<b>Densité relative</b>	***					
	Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode		
	0,948	20	68	DIN 51757		
<b>Solubilité</b>	618 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105***					
<b>log Pow</b>	1,1 (mesuré), OECD 117					
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	455 °C					
<b>Méthode</b>	DIN 51794					
<b>Température de décomposition</b>	donnée non disponible					
<b>Viscosité</b>	1,32 mPa*s @ 20 °C					
<b>Méthode</b>	DIN 51562, dynamique					
<b>Dangers d'explosion</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants					
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants					

### 9.2. Autres informations

<b>Poids moléculaire</b>	88,10
<b>Formule moléculaire</b>	C4 H8 O2
<b>Indice de réfraction</b>	1,393 @ 20 °C
<b>Tension de surface</b>	70,2 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite



Acide isobutyrique  
10290

Version / révision 3.03

dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

## 10.5. Matières incompatibles

bases, amines, oxydants forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Voies d'exposition probables** Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion\*\*\*

Toxicité aiguë				
Acide isobutyrique (79-31-2)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	2230 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 401
Dermique	LD50	474 mg/kg (24 h)	lapin	OECD 402
Inhalation	LC0	9,59 mg/l (8 h)	rat, mâle/femelle	OECD 403

#### Acide isobutyrique, CAS: 79-31-2

##### Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation\*\*\*

Irritation et corrosion				
Acide isobutyrique (79-31-2)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	corrosif	OECD 404	Références croisées
Yeux	lapin	corrosif		

#### Acide isobutyrique, CAS: 79-31-2

##### Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Pas de données sur l'effet irritant des voies respiratoires disponibles\*\*\*

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**Acide isobutyrique**  
**10290**

Version / révision 3.03

## Acide isobutyrique, CAS: 79-31-2

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires\*\*\*

<b>Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée</b>				
<b>Acide isobutyrique (79-31-2)</b>				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	NOAEL: 375 mg/kg/d (90d)	rat, mâle/femelle	OECD 408 Oral(e)***	Références croisées
Toxicité subchronique	NOAEL: 2500 ppm	rat, mâle/femelle	OECD 413 Inhalation***	Références croisées

## Acide isobutyrique, CAS: 79-31-2

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE\*\*\*

<b>Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice</b>					
<b>Acide isobutyrique (79-31-2)</b>					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	
Mutagénicité		souris	négatif	OECD 474	Références croisées in vivo***
Toxicité reproductrice	NOAEC: 2500 ppm***	rat***		EPA OPPTS 870.3800	Références croisées
Toxicité pour le développement	NOEC 11,9 mg/m <sup>3</sup> ***	rat		OECD 414, inhalation	Références croisées
Toxicité pour le développement	NOEC 2,8 mg/m <sup>3</sup> ***	lapin	Toxicité maternelle	OECD 414, inhalation	Références croisées
Toxicité pour le développement	NOEC 2,8 mg/m <sup>3</sup> ***	lapin	Toxicité pour le fœtus, Toxicité pour l'embryon	OECD 414, inhalation	Références croisées
Toxicité pour le développement	NOEC 11,9 mg/m <sup>3</sup> ***	lapin	Tératogénicité	OECD 414, inhalation	Références croisées

## Acide isobutyrique, CAS: 79-31-2

### CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B\*\*\*

### Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales

Lorsqu'il n'y a pas de soupçon particulier, aucune étude oncologique n'est nécessaire\*\*\*

## Acide isobutyrique, CAS: 79-31-2

### Symptômes principaux

Toux, douleur abdominale, vomissements, Respiration coupée, Évanouissement, gêne.

Acide isobutyrique  
10290

Version / révision

3.03

## Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT SE\*\*\*

## Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT RE\*\*\*

## Toxicité par aspiration

En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit\*\*\*

## Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation, ingestion et à travers la peau.

## Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

##### Acide isobutyrique (79-31-2)

Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Daphnia magna	48h	EC50: 51,25 mg/l	DIN 38412, part 11
Desmodesmus subspicatus	72h	EC50: 45,1 mg/l (Biomasse)	DIN 38412, part 9
Leuciscus idus(Ide)	96h	LC50: 146,6 mg/l	DIN 38412, part 15
Tetrahymena pyriformis	40 h	IC50: 190 mg/l (Inhibition de la croissance)	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Acide isobutyrique, CAS: 79-31-2

##### Biodégradation

> 95 % (10 d), Boue activée, inadapté, aérobique, OECD 302 B (Test de Zahn-Wellens).

##### Dégradation abiotique

##### Acide isobutyrique (79-31-2)

Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse***	Non escomptée***	
Photolyse***	donnée non disponible***	

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Acide isobutyrique (79-31-2)

Type	Résultat	Méthode
log Pow***	1,1***	mesuré(e), OECD 117***
log BCF***	0,5***	calculé***

### 12.4 Mobilité dans le sol

##### Acide isobutyrique (79-31-2)

**Acide isobutyrique**  
**10290**

Version / révision 3.03

Type	Résultat	Méthode
Tension de surface***	70,2 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F))***	OECD 115***
Adsorption/désorption***	log Koc: 1,65***	calculé***
Répartition sur les compartiments environnementaux***	Air : 7,39 % Sol : 55 % eau: 37,5 % Sédiment : 0,07 %***	calculé Fugacity Model Level III***

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Acide isobutyrique, CAS: 79-31-2**

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Autres effets néfastes

**Acide isobutyrique, CAS: 79-31-2**

donnée non disponible\*\*\*

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

#### 14.1. Numéro ONU

\*\*\*

\*\*\* UN 2529

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

\*\*\* Acide isobutyrique

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

\*\*\* 3

Risques secondaires

8\*\*\*

#### 14.4. Groupe d'emballage

\*\*\* III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

non\*\*\*

#### 14.6. Précautions particulières à prendre

\*\*\*

#### par l'utilisateur

Code de restriction en tunnel ADR

(D/E)

Code de classement

FC

Numéro de risque

38

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acide isobutyrique  
10290

Version / révision

3.03

## ADN

Navire à conteneurs ADN

**14.1. Numéro ONU**

\*\*\* UN 2529

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

\*\*\* Acide isobutyrique

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

\*\*\* 3

Risques secondaires

8\*\*\*

**14.4. Groupe d'emballage**

\*\*\* III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

non\*\*\*

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

\*\*\*

Code de classement

FC

Numéro de risque

38

## ICAO-TI / IATA-DGR

**14.1. Numéro ONU**

\*\*\* UN 2529

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

\*\*\* Isobutyric acid

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

\*\*\* 3

Risques secondaires

8\*\*\*

**14.4. Groupe d'emballage**

\*\*\* III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

non\*\*\*

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

donnée non disponible\*\*\*

## IMDG

\*\*\*

**14.1. Numéro ONU**

\*\*\* UN 2529

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

\*\*\* Isobutyric acid

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

\*\*\* 3

Risques secondaires

8\*\*\*

**14.4. Groupe d'emballage**

\*\*\* III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

non\*\*\*

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

\*\*\*

No EMS

F-E, S-C

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

Non applicable\*\*\*

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementation 1272/2008, Annexe VI**

**Acide isobutyrique, CAS: 79-31-2**

**Classification**

Acute Tox. 4\*; H312

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acide isobutyrique  
10290

Version / révision 3.03

**Symboles de danger** Acute Tox. 4\*; H302  
**Texte d'avertissement** GHS07 Point d'exclamation\*\*\*  
**Déclarations de risque** Attention  
H312, H302

## DI 2012/18/EU (Seveso III)

**Catégorie** Annexe I, partie 1:  
P5a - c ; en fonction des conditions

## DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Acide isobutyrique CAS: 79-31-2	régulé

## Inventaires internationales

### Acide isobutyrique, CAS: 79-31-2

AICS (AU)\*\*\*  
DSL (CA)\*\*\*  
IECSC (CN)\*\*\*  
EC-No. 2011957 (EU)\*\*\*  
ENCS (2)-608 (JP)\*\*\*  
ISHL (2)-608 (JP)\*\*\*  
KECI KE-24875 (KR)\*\*\*  
INSQ (MX)\*\*\*  
PICCS (PH)\*\*\*  
TSCA (US)\*\*\*  
NZIoC (NZ)\*\*\*  
TCSI (TW)\*\*\*

## Information sur les législations nationales La Suisse

### Suisse Poison liste 1

Nom Chimique	ID-Nr.	Catégorie de toxicité	Sensibilisation	Absorption par la peau	Désignation du cancer
Acide isobutyrique CAS: 79-31-2	G-8159***	cat. 3***			

### Suisse composés organiques volatils (COV)

N'est pas listée

### Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)

non réglementé

### Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

non réglementé

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

## **SECTION 16: Autres informations**

**Acide isobutyrique**  
**10290**

Version / révision 3.03

---

## Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H311: Toxique par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.\*\*\*

## Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

## Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

## Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose Oxea et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

## Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de Oxea ([www.oxea-chemicals.com](http://www.oxea-chemicals.com)).

## Clause de non-responsabilité

**Pour usage industriel uniquement.** Les informations contenues sont conformes à nos meilleures connaissances. Nous ne suggérons ou ne garantissons pas que les risques énumérés soient les seuls risques qui existent. Oxea ne donne aucun type de garantie, expresse ou implicite, au sujet de l'utilisation de ce matériel dans votre procédé ou en combinaison avec d'autres substances d'une manière sûre. La détermination de la convenance de ce matériel pour n'importe quelle utilisation ou la façon de l'utilisation envisagée relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. L'utilisateur doit répondre à toutes les normes applicables de sûreté et de santé.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**